

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n°2024-05/DCSE/BPE/IC du 12 février 2024, une enquête publique environnementale unique est prescrite du lundi 18 mars 2024 à 09h00 au vendredi 19 avril 2024 à 17h30, soit pendant 33 jours consécutifs, relative aux demandes présentées par :

- la SCI NANGIS pour l'édification d'un bâtiment à usage d'entrepôt logistique et de bureaux (PC 077 327 23 00002),
- la société FM France SAS pour l'exploitation d'une plateforme logistique à usage d'entreposage, de conditionnement et de transport de marchandises soumise au classement « SEVESO seuil bas », située ZAC de Nangis Actipôle, 2 rue Ambroise Croizat à Nangis (77 370)

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Nangis (77 370) sise, rue maréchal de Lattre de Tassigny, commune d'implantation du projet.

La présidente du tribunal administratif de Melun a désigné :

- Monsieur Fabien FOURNIER, jardinier paysagiste et formateur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique environnementale unique,
- Monsieur Jean-Luc BOISGONTIER, chef de secteur travaux publics retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

1 – les dossiers d'enquête publique (volets permis de construire et Installation classée pour la protection de l'environnement : PC et ICPE), qui comprennent, notamment, l'étude d'impact, l'avis conjoint de l'Autorité environnementale et le mémoire du pétitionnaire en réponse à cet avis, sont tenus à la disposition du public :

- aux jours et heures d'ouverture de la mairie de **Nangis**, siège de l'enquête :
 - en format papier,
 - en version numérique sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal.
- aux jours et heures d'ouverture des mairies de **Grandpuits-Bailly-Carrois** (77 720) sise 7, rue de la Croix Boissée, de **Clos-Fontaine** (77 370) sise 7, rue de Nangis, de **La Croix-en-Brie** (77 370) sise 44, rue des Peupliers et de **Rampillon** (77 370) sise 1, rue de l'Orme, communes comprises dans le rayon de 3 kilomètres autour du site projeté, déterminé conformément à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement :
 - en format papier
- sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Toute personne peut également en obtenir communication, à sa demande et à ses frais, auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (Direction de la coordination des services de l'État – bureau des procédures environnementales – 12, rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex – courriel : pref-icpe@seine-et-marne.gouv.fr).

2 – le public peut consulter et consigner ses observations et propositions :

- **aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Nangis** : sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ainsi que sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal,
- **sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante** : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques
- **par courrier électronique à l'adresse suivante** : fmfrance-nangis@mail.registre-numerique.fr

Jusqu'au terme de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale, au siège de l'enquête publique sise, mairie de **Nangis** – rue maréchal de Lattre de Tassigny – 77 370 Nangis. Celles-ci seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Afin de recevoir ses observations et propositions, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de **Nangis**, siège de l'enquête publique, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous :

LUNDI 18 MARS 2024	de 09h00 à 12h00
MARDI 26 MARS 2024	de 09h00 à 12h00
MERCREDI 03 AVRIL 2024	de 14h30 à 17h30
SAMEDI 13 AVRIL 2024	de 09h00 à 12h00
 VENDREDI 19 AVRIL 2024	de 14h30 à 17h30

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès de Madame Sarah KNÉFATI, Bureau d'études « NG Concept » à l'adresse électronique suivante : sknefati@ngconcept-ec.com

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Nangis, Grandpuits-Bailly-Carrois, Clos-Fontaine, La Croix-en-Brie et Rampillon.

Ces documents seront également consultables sur la même période sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Au terme de l'enquête publique environnementale, il sera statué par arrêtés :

- du préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société FM France SAS, pour exploiter une plateforme logistique à usage d'entreposage, de conditionnement et de transport de marchandises, soumise au classement « SEVESO seuil bas », située ZAC de Nangis Actipôle, 2 rue Ambroise Croizat à Nangis (77 370),
- de Mme le maire de la commune de Nangis sur la demande de permis de construire un bâtiment à usage d'entrepôt logistique et de bureaux (PC 077 327 23 00002), présentée par la SCI NANGIS, situé ZAC de Nangis Actipôle, 2 rue Ambroise Croizat à Nangis (77 370).

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques